

**Arrêté n° DS 05-09-2025-01 portant délégation de signature  
Dans le domaine des Finances**

**Nicolas BOISTAY, DGS-Adjoint en charge du pilotage des ressources et de  
l'environnement institutionnel**  
**Catherine MACHARD, directrice**  
**Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux**  
**Caroline FONTENIT, responsable du service budget**  
**Carole AUBOYER, responsable du service financier UB recherche**  
**Services centraux - DIAF**

**La présidente de l'université de Poitiers**

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :

La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le déléataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le déléataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.

La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le déléataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :

**Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers**

Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le déléataire principal :

**Catherine MACHARD**

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 juillet 2003 de Catherine MACHARD au poste de directrice des affaires financières, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

Le(s) déléataire(s) secondaire(s) :

**Nicolas BOISTAY**

Conformément à l'arrêté en date du 27 juillet 2022 portant nomination de Nicolas BOISTAY en qualité de directeur général des services adjoint de l'université de Poitiers, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Et

**Céline PENOT**

Conformément à l'acte d'affectation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 de Céline PENOT au poste de responsable du service financier projets de recherche transversaux, à compter de cette date.

Et

**Caroline FONTENIT**

Conformément à l'acte d'affectation en date du 21 juin 2023 de Caroline FONTENIT au poste de responsable du service budget, à compter du 24 avril 2023.

Et

**Carole AUBOYER**

Conformément à l'acte d'affectation en date du 16 juillet 2025 de Carole AUBOYER au poste de responsable du service financier UB recherche (laboratoires sciences-médecine-pharmacie), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## **Arrête**

### **Article 1 : Missions**

Sous l'autorité directe du directeur général des services adjoint, la directrice des affaires financières contribue, dans son domaine de compétences, à la définition des orientations et des objectifs stratégiques dans son secteur. Elle propose à cet effet des objectifs opérationnels.

Elle pilote et coordonne la mise en œuvre des orientations politiques dans le domaine des finances. Elle impulse et conduit des projets. Elle supervise le fonctionnement des services placés sous sa responsabilité et encadre les personnels qui y sont affectés. Elle assure l'expertise, l'animation de la fonction financière ; elle joue un rôle de conseil et d'aide à la décision.

Dans le périmètre des attributions qui lui est confié, elle signe les certificats, attestations ou tout autre document nécessaires à l'activité des services.

### **Article 2 : Attributions dans le domaine des dépenses**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes suivants :

- Les actes d'engagement juridique et de certification de services fait des dépenses ;
- Les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 15.000 euros HT ;

### **Article 3 : Attributions dans le domaine des missions**

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Les ordres de mission et les autorisations administratives de déplacement en France, en outre-mer et à l'étranger des personnels enseignants et BIATSS (hors encadrement supérieur) ;
- Les actes d'engagement juridique des ordres de mission et des frais de mission (valideur budgétaire dans Notilus) ;

### **Article 4 : Absence et/ou empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières et de Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Caroline FONTENIT, responsable du service budget, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, de Céline PENOT, responsable du service financier projets de recherche transversaux et de Caroline FONTENIT, responsable du service budget, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Carole AUBOYER, responsable du service financier UB recherche, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents visés à l'article 3 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Catherine MACHARD, directrice des affaires financières, délégation est donnée à Nicolas BOISTAY, directeur général des services adjoint, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes, décisions, contrats et documents visés aux articles 2 et 3.

**Article 5 : Publicité et exécution**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 23 septembre 2025

Le délégataire principal,

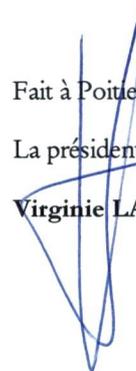
**Catherine MACHARD**



Fait à Poitiers le 5 septembre 2025

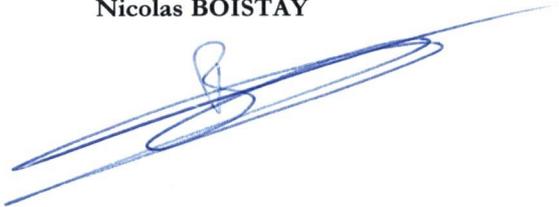
La présidente de l'université,

**Virginie LAVAL**



Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

**Nicolas BOISTAY**



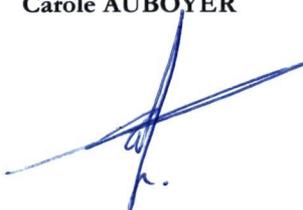
**Céline PENOT**



**Caroline FONTENIT**



**Carole AUBOYER**



Transmis à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités, le 24/09/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.